

Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne



Un outil d'accompagnement innovant, entrepreneurial, inscrit dans les territoires pour des porteurs de projet en création d'activité agricole.

Les objectifs de la CIAP, une ambition régionale

Répondre aux enjeux de l'installation en agriculture en accompagnant plus particulièrement les porteurs de projet « hors cadre familial » et « non issus du milieu agricole » qui cumulent des handicaps spécifiques par rapport aux installations familiales.

Contribuer à la réussite de leur projet d'installation, intégré dans leur territoire, créateur de valeur ajoutée et d'emplois en permettant la montée en puissance de leur projet.

Répondre à la diversité des besoins de porteurs de projet pour sécuriser sur le plan social et économique leur entrée dans le métier.

Soutenir des projets ayant pour ambition de répondre aux attentes de la société et des élus locaux (circuits courts, marchés locaux, restauration collective, produits de qualité, agriculture préservant l'environnement et la biodiversité).

Depuis 2015, l'ensemble des départements de la Région Pays de Loire sont munis d'une CIAP et la structuration régionale est en cours.

Les outils d'accompagnement

Des **espaces test permanents** en maraichage diversifiés avec une mise à disposition de foncier et de matériel, d'encadrement technique et de circuits de commercialisation

Le **Stage Paysan Créatif** : une année de test permettant l'immersion sur le territoire d'installation avec un parcours de formation entrepreneuriale complémentaire aux formations qualifiantes, un accompagnement individuel et collectif de paysans et de citoyens

Le **portage temporaire de l'activité** et le **préfinancement** des investissements et de la trésorerie avec l'hébergement juridique et comptable de l'activité naissante. En fin de portage, lorsque le porteur de projet s'installe, il reprend l'actif ou le passif de « son » activité.

Des **groupes d'appui locaux** multi-acteurs, au service de la dynamique territoriale d'installation et transmission

La CIAP : une structure d'intérêt collectif

Elle existe depuis 2012 en Loire-Atlantique et s'est étendue aux autres départements de la région en 2015. Elle est constituée en Société Coopérative d'Intérêt Collective (SCIC). Elle associe aujourd'hui plus de 60 personnes morales et/ou physiques, organisée en 5 collèges :

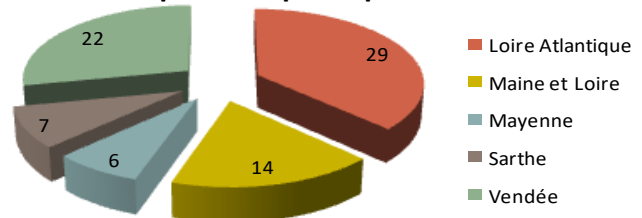
- Organismes professionnels agricoles
- Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- Collectivités publiques
- Citoyens engagés
- Salariés de la CIAP

80 Stagiaires Paysans Créatifs conventionnés sur l'année 2016 par la CIAP sur la Région Pays de Loire

Répartition géographique des stagiaires accueillis par département en 2016

Notre objectif est d'accueillir 100 stagiaires paysans créatifs/an sur l'ensemble de la Région des Pays de la Loire. Depuis 2015, les départements hors Loire Atlantique montent en puissance, et cette tendance se poursuit en 2016. A titre d'exemple, en seulement 1 semestre, la CIAP de Vendée a triplé son nombre de stagiaires par rapport à l'année 2015. Nous estimons un coefficient multiplicateur d'au moins 2 sur les autres départements.

Stagiaires accueillis en 2016 avec répartition par département



Carte d'identité des stagiaires paysans créatifs : des projets diversifiés...

Age : de 25 à 55 ans.
En moyenne : 34 ans.

88% des stagiaires ne sont pas issus du milieu agricole.

22 stagiaires ont suivi une **formation agricole** avant d'entrer en stage paysan créatif parmi lesquels **5 stagiaires** ont suivi une **formation continue** suite à une reconversion (BPREA, BPA, CS). Les 11 autres ont acquis des compétences inhérentes au métier d'agriculteur à travers différentes expériences professionnelles.

40% de femmes parmi les stagiaires

Une dimension créative :

50% de projets animaux, de plus en plus diversifiés : élevage bovin lait et viande, en petits élevage (caprin, ovin, volaille, porc, lapin) et 2 projets apicoles

50% de projets en production végétale : en maraichage, en PPAM, en safran, en céréales transformés, en arboriculture et en viticulture

Des activités à haute valeur ajoutée : 92% en AB; la grande majorité avec une commercialisation partielle ou totale en circuits courts.

60 installations agricoles depuis 2012

Près de **80 emplois agricoles** créés ou maintenus

80% d'installation à la sortie du stage

93% de retour à l'emploi agricole et hors agricole

Une SAU totale correspondant à plus de 2100 Ha.

51% des installations sur de la création de site, 26% en reprise, 23% en association.

42 ont intégré le parcours à l'installation avec la demande d'aide à l'installation (DJA)

40 sorties sur l'année 2016 dont :

16 sorties de stage avec installation immédiate,

18 installations confirmées mais non concrétisées pour l'heure dont **10 portages temporaires** d'activité par la CIAP,

3 réorientations de projet professionnel,

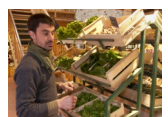
3 arrêts de projet d'installation (dans le cas de reprise ou d'association)

Focus sur l'Espace Test Permanent en maraichage biologique sur le lycée agricole de Saint Herblain

2.8 Ha entièrement équipés, 3 postes de travail, débouchés en semis gros et vente directe Depuis 2014. 11 porteurs de projet qui sont passés en test sur le site
Moyenne d'âge 30 ans
10 sortent d'un BPREA

Intérêts multiples pour le stagiaire :

- Se tester en situation réelle de gestion d'un cycle de production
- Expérimenter son autonomie sur la gestion d'une tenue maraichère
- Bénéficier d'un encadrement technique
- Se tester au travail en collectif : organisation du travail, prise de décision partagée



Le portage temporaire d'activité : 25 porteurs de projets hébergés en 2016 en Pays de la Loire

Comme pour les stages paysans créatifs, l'outil de « portage temporaire d'activité » est sollicité pour des projets divers : transformation fromagère, viticulture, maraichage, lait de chèvre, lait de vache, céréales transformées, pépiniériste... Le portage permet au porteur de projet de se tester avant de s'installer effectivement.

Pour l'ensemble de ces projets, la CIAP s'est engagée à hauteur de 475 000 euros d'investissements et d'avance de trésorerie mais cet engagement a été très variable entre des créations activités stricto sensu (type création d'une tenue maraichère), des reprises de ferme, type reprise d'élevage en filière longue ou pour développer un atelier de transformation.

Sur les 9 sorties courant 2016, toutes ont débouché sur une installation avec financement bancaire. Le passage par l'outil « portage » de la Ciap est un gage de sécurité pour les banques.

Des enjeux de mobilisation du portage très différents



Marc BOISSIERE—Pierric (44). Marc projette de s'installer en reprenant une ferme laitière avec un système herbager certifié en bio. Quand Marc visite la ferme la 1ère fois, le cédant doit bientôt partir en retraite. Un partenariat a déjà été noué avec Terre de Liens qui a acheté le foncier et le bâti afin d'alléger la reprise. Le portage de la CIAP intervient alors pour **permettre à Marc de prendre possession de la ferme** en douceur en se **concentrant sur la gestion quotidienne sans avoir la pression** de la réussite immédiate. La CIAP s'est engagée sur le montant de la reprise en deux temps : à l'entrée en portage de Marc et en garantie auprès du cédant à la sortie en cas de non installation.

Comme pour tous les porteurs de projet, Marc a recours à plusieurs paysans référents pour l'accompagner dans ses décisions et à un groupe d'appui local pour assurer son ouverture au territoire.

Solenne GOUJON— Saint Nazaire (44)

Solenne démarre un atelier de transformation boulangère, de la production de céréales à la transformation en pain. Pour tester son activité et pouvoir démarrer son activité progressivement, elle a sollicité l'hébergement de la CIAP. **Grâce à cet outil, elle a déjà pu commencer à vendre de façon régulière sans remettre en cause son statut.** L'année d'hébergement est pour elle un véritable tremplin : de 30 kg / semaine actuellement, elle vise en fin d'hébergement de tripler sa production. En parallèle et à l'aide de ses paysans référents, elle a trouvé 15 ha à Savenay, foncier qui lui permettront de produire ses propres céréales.



Anthony ROBIN—Ste Gemmes sur Loire (49). Anthony a trouvé un accord avec un cédant pour reprendre un chai avec 5 ha de vignes. Le portage d'activité consistait surtout en une avance de trésorerie car les investissements à réaliser étaient d'environ 5 000 euros. Ce portage d'activité lui a permis de prendre possession des vignes et de pouvoir gérer entièrement une première récolte et sa première vinification. **Lors de son installation effective, il disposera donc déjà de stocks qu'il aura constitué lors de son portage d'activité, lui permettant donc de démarrer immédiatement comme s'il était en régime de croisière.**

Plan d'actions 2017

—> Renforcer la place du paysan référent au sein du dispositif

- L'évaluation des dispositifs CIAP a mis en évidence le **rôle essentiel du paysan référent** (expertise, savoir-faire, prêt de matériel, ancrage dans les réseaux agricoles locaux, regard sur le projet...)
- Mise en place de **rencontres entre les 200 paysans référents mobilisés** à travers le dispositif, avec pour ambition de structurer ce réseau au niveau de chaque département de la Région.

—> Consolider les dynamiques de territoires dans tous les départements pour garantir la pérennité des installations

- Faire vivre les groupes d'appui locaux dans le temps pour assurer un soutien du porteur de projet dans le temps
- Renforcer le lien entre le paysan référent et le porteur de projet pour s'inscrire dans la durée

—> Élaborer un accompagnement spécifique auprès des cédants, adapté à chaque territoire

- Constat de la difficulté de transmettre à un tiers (non familial), il y a nécessité d'un espace d'échanges sans le stagiaire, notamment pour aborder l'hypothèse de non aboutissement d'un projet.
- Mise en place de réunions d'échanges entre cédants animées par la CIAP

—> Répondre aux besoins d'installation en élevage

- Caractériser les différentes installations réussies en élevage et leurs clés de réalisation du projet (partenariat financier, portage d'activité...)
- Dans un contexte peu porteur de l'élevage, communiquer auprès des cédants et des territoires afin d'ouvrir le champ des possibles sur les installations en élevage

—> Appuyer les collectivités territoriales dans leurs projets

- Accompagner les porteurs de projets de recréation de sites agricoles
- Transmettre la méthodologie de création d'un espace test

—> Construire une structuration régionale soucieuse du lien aux territoires

- Une offre d'accompagnement cohérente sur tout le territoire
- Des partenaires multiples avec spécificités selon les départements
- Appui auprès des Collectivités territoriales
- Appui à la recréation de site d'exploitation

—> Reconnaissance nationale du dispositif

La CIAP a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Mobilisation collective pour le développement rural » pour accompagner la structuration des « CIAP » à l'échelle du grand ouest.